

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE ALEXANDRE MELISSINOS

Ce document est destiné à tous les usagers de la bibliothèque de L'Agence. Il fixe les règles, droits et devoirs des usagers auxquels ils doivent se conformer. Le fonds documentaire est accessible au premier étage de L'Agence (centre administratif Saint-Louis à Saint-Omer) et le catalogue est disponible sur le portail du réseau l'Onde.

## Missions

La bibliothèque A. Melissinos a pour objectif de :

- **Collecter, gérer, enrichir et valoriser** les ressources produites ou acquises par l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer : ouvrages, études, périodiques, revues spécialisées, productions internes, jeux, etc.
- **Mettre à disposition et diffuser l'information et la documentation** sur l'aménagement du territoire et le développement local, à destination de l'équipe de L'Agence, de ses partenaires et du grand public.
- **Conserver et valoriser un fonds d'archives**, permettant de comprendre et de suivre l'évolution du territoire audomarois.
- **Élargir l'accès à une documentation spécialisée**, en s'inscrivant dans le réseau des bibliothèques de la CAPSO, pour toucher un public plus large.
- **Contribuer à la valorisation du fonds documentaire technique de l'Agence**, en lien avec les thématiques du territoire et du patrimoine local, dans le cadre notamment du label Pays d'Art et d'Histoire.

## Modalités d'accès

### Horaires d'ouverture

La bibliothèque est ouverte au public le mercredi et le jeudi après-midi de 14h à 16h30. Toute modification éventuelle sera communiquée via le portail du réseau des bibliothèques et sur le site de L'Agence. La bibliothèque est accessible en dehors des horaires d'ouverture au public sous réserve d'une demande *via* le formulaire en ligne. Toute demande d'accès fera l'objet d'un retour de notre part.

### Conditions d'accès

Le centre de documentation est ouvert à tous pendant les horaires d'ouvertures au public. En dehors des horaires d'ouverture au public, l'accès au centre de documentation peut être accordé sur demande préalable via un formulaire, notamment aux usagers ayant un besoin professionnel, académique ou institutionnel.

Ces mêmes usagers pourront aussi accéder aux archives de L'Agence sur demande uniquement.

La bibliothèque est accessible librement et gratuitement pour tous, un ascenseur est accessible au rez-de-chaussée pour toute personne à mobilité réduite.

## Règles d'usage

### Consultation sur place

L'ensemble du fonds documentaire est consultable librement et gratuitement sur place.

Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place ; ils font l'objet d'une signalisation particulière.

### Règles de prêt

Le nombre de documents empruntables à la bibliothèque Alexandre Melissinos est limité à 6 documents sur une période de 3 semaines, renouvelable 1 fois. Les documents sont empruntables par les usagers en possession de la carte d'abonnement.

Les usagers ne doivent pas sortir de L'Agence sans avoir enregistré leurs emprunts. Le prêt est consenti à titre individuel et est sous la responsabilité de l'emprunteur.

Tout document disponible en prêt peut faire l'objet d'une réservation. Dans le cas où un document est réservé par plusieurs usagers, la date de réservation établit la priorité d'emprunt.

Le retour des documents peut se faire sur place ou dans n'importe quelle bibliothèques du réseau. Les documents doivent être rendus dans les délais prévus et en bon état.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur a la responsabilité de le remplacer ou de le rembourser de sa valeur.

### Abonnement au réseau

L'abonnement au réseau des bibliothèques l'Onde est gratuit pour l'ensemble des usagers, sans condition de résidence. La carte d'abonnement est individuelle et nominative. Elle est renouvelable tous les ans.

### Usage professionnel et respect du cadre de travail

La bibliothèque étant située dans un environnement professionnel, il est demandé aux usagers d'adopter un comportement respectueux du lieu et de ses occupants : respecter le calme, les autres usagers, le personnel et le bon usage du matériel.

### Règles de sécurités

L'Agence n'est pas responsable des vols commis dans ses locaux, ne laissez pas vos affaires personnelles sans surveillance.

Les consignes d'évacuation données par le personnel devront être suivies par les usagers, en particulier en cas d'incendie.

## Droits et devoirs des usagers

### Droit des usagers

Tous les usagers de la Bibliothèque Alexandre Melissinos bénéficient des droits suivants :

- Droit d'accès à l'information : consultation libre des ressources disponibles, dans le respect des conditions du règlement ;
- Droit à l'accessibilité : la bibliothèque est ouverte à tous sans discrimination ; les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Droit à la confidentialité : les informations personnelles fournies dans le cadre de l'inscription ou lors de l'utilisation des services sont traitées de manière confidentielle et conformément à la Réglementation sur la protection des données (RGPD) ;

## Devoir des usagers

L'utilisateur s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur ;
- Adopter un comportement respectueux envers le personnel et les autres usagers ;
- Prendre soin des documents, du matériel et des locaux ;
- Signaler tout dysfonctionnement ou dégradation ;
- Respecter le calme et la tranquillité de la bibliothèque ;
- Respecter le matériel et la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et de droit de copie.

## Interdictions

- Ne pas consommer de nourriture ou de boissons ;
- Ne pas fumer, y compris la cigarette électronique ;
- Les animaux sont interdits, exceptés s'ils accompagnent une personne en situation d'handicap.

## Droit des documents

La bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'usage illégal des documents par les usagers.

Les documents consultés ou empruntés à la bibliothèque Alexandre Melissinos sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Leur reproduction, diffusion ou utilisation est soumise à la réglementation en vigueur :

- La numérisation de documents est autorisée uniquement à des fins privées, de recherche ou d'étude ;
- Les usagers sont tenus de respecter les mentions de droits figurant sur les documents, y compris les licences spécifiques ;
- Toute reproduction totale, diffusion au public ou utilisation commerciale des contenus est formellement interdite sans l'accord préalable de l'auteur ou de l'éditeur.

## Application du règlement

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du règlement dont un exemplaire sera affiché en permanence dans la bibliothèque.

Tout changement du règlement intérieur sera notifié au public sur le site internet et à l'entrée de la bibliothèque.

Le personnel est autorisé à intervenir à tout moment lorsqu'il juge cela nécessaire, afin de garantir le confort et le respect des autres usagers, la préservation des documents, du matériel et des locaux, ainsi que le respect des consignes de sécurité. En cas de non-respect de ces règles, l'accès à la bibliothèque peut être refusé.